

# Aides aux logements sociaux : les élus inquiets

**Erquy** — L'éventualité de la suppression des aides à la construction de logements sociaux a provoqué des remous au sein du conseil municipal, jeudi.

Dans le cadre de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), la Ville doit produire 88 logements sociaux, d'ici 2025, comme trois autres communes de Lamballe Terre et Mer (LTM) : Quessoy, Lamballe et Pléneuf-Val-André.

Une convention entre la Ville et LTM a été signée pour permettre à la municipalité de répondre à l'obligation de construction des logements. Elle s'agence autour de la mise à disposition du foncier par la commune à l'euro symbolique et la de participation du bailleur et de LTM à hauteur de 5 000 € chacun. Une convention que voudrait dénoncer LTM pour

dégager des financements pour les programmes de logements sociaux de Quessoy et Lamballe.

## Privilégier l'offre de logements sociaux

« Comme Pléneuf-Val-André, Erquy a une impérative nécessité de renverser sa pyramide des âges et de freiner le développement des résidences secondaires et autres logements saisonniers, explique Josyane Bertin, adjointe, en présentant l'information. Pour cela, nous devons privilégier l'offre de logements sociaux pour maintenir et augmenter les offres d'activités arti-

sanales et commerciales et maintenir les services publics dont les écoles. »

Marie-Paule Allain, élue réginiéenne à LTM, cherche à comprendre la raison pour laquelle LTM envisage de casser la convention : « Problèmes financiers à LTM ? Peu d'intérêt présenté par les bailleurs sociaux pour Quessoy et Lamballe par rapport aux communes du littoral ? » L'élue, soutenue par l'ensemble du conseil, souligne que « supprimer l'aide aux primo-accédants est très grave et quasi inacceptable. Si les jeunes ne peuvent plus s'installer, Erquy deviendra un Ehpad géant. » Au

niveau de la commune, casser la convention représenterait une perte de 10 000 € par logements réalisés.

« Ce sujet n'est pas passé en conseil communautaire », s'étonne Yannick Morin, élu à LTM. « Ni en conseil communautaire, ni en bureau des maires et du bureau communautaire », répond Josyane Bertin. « D'où l'importance de cette information. Trois réunions regroupant les quatre communes concernées ont eu lieu dont une avec les bailleurs sociaux. Preuve de la volonté de LTM de casser la convention. »

Sa

La

La  
pa  
fête  
déj  
bla  
A  
cor  
fer  
fou  
de  
tell  
Sai  
du  
ma  
pai  
se,  
tou